

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2025 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/05-02-2025/Q18

Date de convocation : 30 Janvier 2025

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Membres présents** : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. MARIN Yves : procuration à Mme RICHOMME Liliane  
M. DECALION Ismaël : procuration à M. BRICOUT Frédéric  
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme TRIOUX Sandrine  
Mme MATON Audrey : procuration à Mme PLUCHART Claudine  
M. HISBERGUE Antoine : procuration à M. BONIFACE Didier  
M. ROUSSEAU Jérémy : procuration à M. BRULANT Damien  
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme THUILLEZ Martine

**Membres absents excusés :**

Mme DISDIER Mélanie  
M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**OBJET : PROJET ÉOLIEN DU MARCHAIS CASIEZ - BERTRY**

Madame Anne-Sophie MERY-DUEZ, Adjointe au Maire, expose :

La société Éoliennes du Marchais Casiez a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue de l'installation de quatre éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 3 MW et 3,6 MW, pour une hauteur maximale de 165 mètres en bout de pale, ainsi qu'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Bertry.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a rendu un avis détaillé sur ce projet adopté lors de la séance du 27 juin 2023, auquel la société VSB a répondu dans un mémoire de mai 2024. Par ailleurs, l'enquête publique relative à cette demande s'est tenue du mercredi 18 décembre 2024 au mercredi 29 janvier 2025.

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis sur ce projet d'implantation d'éoliennes.

Sur les plans paysager et touristique, le projet pourrait avoir des répercussions négatives sur l'attractivité de Caudry, reconnue comme « Ville et Métiers d'Art » et célèbre pour son patrimoine exceptionnel.

La commune, haut lieu de la dentelle, conserve un savoir-faire artisanal unique attirant des visiteurs en quête d'authenticité et d'artisanat d'excellence. Des sites emblématiques tels que la basilique Sainte-Maxellende ou encore la villa Dumont, toutes les deux inscrites aux Monuments historiques, contribuent à l'attrait culturel et patrimonial de la région. La proximité avec la villa pose un enjeu de co-visibilité, les éoliennes projetées étant visibles depuis ce site patrimonial.

De plus, l'effet d'encerclement par les parcs éoliens altère l'harmonie et la beauté des paysages environnants, éléments essentiels à l'expérience des visiteurs. Cette modification du cadre visuel, perçue comme une dégradation, risquerait non seulement de décourager les touristes en quête de paysages naturels et préservés, mais aussi de ternir l'image de Caudry en tant que destination patrimoniale d'exception ou encore de destination d'habitation.

L'éolienne E1 se situerait à 1 378 m des premières habitations de Caudry, au nord-ouest de la ZIP.

L'éolienne E3 se situerait à 1 272 m des premières habitations de Caudry, au nord de la ZIP.

L'avis de la MRAe relève d'ailleurs que « le projet (...) prend place dans un secteur où l'éolien est déjà très présent, avec des communes déjà concernées par un effet d'encerclement. Il est nécessaire de compléter l'étude pour s'assurer que le projet n'aggrave pas la situation ».

Il est en effet à noter que le territoire de notre commune est déjà surchargé avec 269 éoliennes dans un rayon de 20 kilomètres et que la région des Hauts-de-France concentre à elle seule 30 % des mâts éoliens installés en France alors que sa superficie ne représente que 6 % du territoire national.

Au sujet de l'implantation, le projet est localisé dans une bande de recul de 330 mètres des gazoducs transportant des matières dangereuses, ainsi qu'à proximité de l'entreprise DURIEU, ce qui soulève des problématiques de sécurité.

L'avis de la MRAe signale également l'absence de mesures destinées à protéger le corridor écologique potentiel, indispensable à la préservation des continuités écologiques.

Sur le plan de la biodiversité, plusieurs points peuvent être relevés :

- Sur les chauves-souris : L'autorité environnementale recommande d'éviter l'implantation d'éoliennes à moins de 200 mètres des boisements. Cependant, la société Éoliennes du Marchais Casiez a indiqué que le respect de cette recommandation n'est pas possible pour des raisons techniques, ce qui rend l'implantation contraire au guide EUROBATS.
- Sur les oiseaux : Les quatre éoliennes sont situées dans une zone de sensibilité allant d'assez forte à forte pendant la période de reproduction, ce qui pourrait entraîner un impact négatif sur les espèces concernées. Par ailleurs, les oiseaux sont déjà fortement impactés par les parcs alentours.

Par ailleurs, la société VSB a distribué un bulletin d'information sur le projet dans les boîtes aux lettres des Caudrésiens sans autorisation préalable de la municipalité. Ce bulletin, qui semble être à l'origine destiné aux habitants de Bertry, n'a pas été adapté pour les Caudrésiens et pose ainsi des problèmes de bonne compréhension.

À titre d'exemple, en page 26, le document affirme : « Un projet aux retombées économiques importantes pour votre collectivité ». Il ne s'agit pas là de la commune de Caudry, pour laquelle les

retombées économiques seraient néfastes, d'un point de vue touristique, pour ses habitants et les entreprises de la zone industrielle.

Ce bulletin contient des affirmations en contradiction avec l'avis de la MRAe, notamment en prétendant que « les éoliennes s'insèrent harmonieusement dans le paysage ».

Ce bulletin généraliste sur l'implantation des éoliennes en France n'est pas précis, et ne fait aucunement référence aux impacts sur la faune et la flore constatés par la MRAe.

Enfin, les insertions choisies dans le paysage ne concernent pas Caudry, en particulier le hameau d'Audencourt fortement impacté par le projet.

Aussi, compte-tenu notamment:

- des atteintes prévisibles au paysage, au patrimoine historique et à l'attractivité de Caudry,
- des risques liés à l'implantation à proximité des gazoducs et de l'entreprise DURIEU,
- des impacts insuffisamment maîtrisés sur la biodiversité,
- des irrégularités dans la communication publique,
- et de la dévalorisation du patrimoine bâti et non-bâti induite par ce projet.

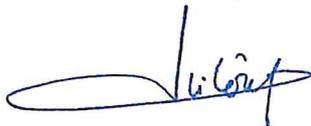
Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation de construction et d'exploitation du parc éolien présentée par la société Éoliennes du Marchais Casiez sur le territoire de Bertry.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

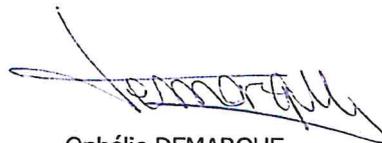
Le Maire,



Frédéric BRICOUT



Le secrétaire de séance,



Ophélie DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR  
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

12 FEV. 2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL050225\_Q18**  
Objet : **PROJET ÉOLIEN DU MARCHAIS CASIEZ - BERTRY**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement  
Identifiant unique : 059-215901398-20250205-DEL050225\_Q18-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901398-20250205-DEL050225_Q18-DE-1-1_0.xml	text/xml	869 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL050225_Q18.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20250205-DEL050225_Q18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 février 2025 à 14h07min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 février 2025 à 14h07min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 février 2025 à 14h07min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 février 2025 à 14h07min18s	Reçu par le MI le 2025-02-12